

MODÈLE ACSSQ

Modèle de plan de prévention

Structure type pour bâtir un plan de prévention propre à votre chantier.

Le plan de prévention formalise les risques identifiés et les mesures retenues pour les maîtriser. Le canevas ci-dessous présente les rubriques généralement attendues. Complétez chaque section avec les informations propres à votre projet.

1. Identification du projet

- Nom et adresse du chantier.
- Maître d'ouvrage, entrepreneurs et coordonnateur.
- Nature et durée des travaux.

2. Description des travaux

Résumez les principales phases et méthodes de travail, ainsi que les équipements et matériaux utilisés.

3. Analyse des risques

- Risques par phase ou par zone de travail.
- Risques liés à la coactivité entre intervenants.
- Niveau de risque estimé (fréquence et gravité).

4. Mesures de prévention

- Mesures d'élimination ou de réduction à la source.
- Protections collectives, puis protections individuelles.
- Consignes, formations et autorisations requises.

5. Organisation et suivi

- Responsabilités et personnes-ressources.
- Modalités de communication et de rencontres.
- Procédures d'urgence et premiers secours.
- Suivi, mise à jour et archivage du plan.

Document de référence général produit par l'ACSSQ à titre informatif. Il ne remplace pas les textes réglementaires en vigueur ni un avis professionnel. Vérifiez toujours les exigences applicables auprès des sources officielles, notamment la CNESST.